Formation ATMP : "La Médecine du travail"

jeudi 9 décembre 2021, par lpe

La loi sur l'organisation de la médecine du travail de 2011 puis la loi dite Rebsamen d'août 2015 et enfin la loi travail de 2016 ont précisé les missions de santé au travail et affirmé le caractère pluridisciplinaire de l'équipe constituant le service de santé au travail interentreprises tout en renforçant les moyens et protection du médecin du travail. Ce dernier est certainement l'interlocuteur externe à l'entreprise privilégié pour les questions de santé et de sécurité des travailleurs.

Depuis 2018 sa mission a profondément évolué avec l'application de la loi travail et ses textes d'application.

Connaître ses missions, son statut et ses modalités d'action permet d'optimiser la relation que l'employeur entretient avec lui.

C'est pourquoi La CPME 79 vous invite à participer à une formation animée par le Cabinet Barthélémy, qui vous donnera toutes les informations sur les dispositions légales, les dispositifs de prévention et vous aidera à mieux appréhender les relations.

Elle se déroulera le jeudi 9 décembre 2021 de 9h00 à 13h00 dans les locaux de la CPME 79 au 271 Avenue de Saint Jean d'Angély à Niort.

ATTENTION compte tenu du contexte sanitaire actuel, le nombre de places est limité aux 15 premières inscriptions !

Au cours de cette matinale, notre intervenant abordera :
- La constitution des services de santé au travail
- La place des « employeurs » au sein des services
- Le médecin du travail
- L'action du médecin sur le lieu de travail
(programme détaillé sur www.cpme79.fr)

Cliquer ICI pour vous inscrire ou contacter le secrétariat de la CPME 79 par mail : contact@cpme79.fr ou par téléphone au 05 49 24 84 32 ou 06 11 43 86 35

Nous vous rappelons que cette matinale d'information est GRATUITE pour les adhérents ! (Participation forfaitaire de 50€ pour les non-adhérents)